

# Secrétariat

19 octobre 2023

#### Circulaire

Circulaire du Secrétaire général

Destinataires : Les membres du personnel

## Objet : Programme de formation obligatoire et de perfectionnement

- 1. À des fins d'information sur le programme actuel de formation obligatoire et de perfectionnement, le Secrétaire général publie à l'attention du personnel une liste de cours obligatoires, qui figure à l'annexe de la présente circulaire.
- 2. La présente circulaire entre en vigueur à la date de sa publication.

Le Secrétaire général (Signé) Michael W. Lodge



#### Annexe

### Formations obligatoires pour l'ensemble du personnel au titre du programme de formation obligatoire et de perfectionnement

- 1. BSAFE (Sécurité de base sur le terrain)
- 2. Ethics and integrity at the United Nations (Déontologie et intégrité aux Nations Unies)
- 3. I know gender: an introduction to gender equality for United Nations staff (Je connais le genre : une introduction sur l'égalité femmes-hommes)
- 4. Information security awareness (foundational) (Formation de base à la sécurité de l'information aux Nations Unies) : modules de formation
- 5. Preventing fraud and corruption at the United Nations (Prévenir la fraude et la corruption à l'ONU)
- 6. Prevention of sexual exploitation and abuse by United Nations personnel (Prévention de l'exploitation et des abus sexuels du fait de membres du personnel des Nations Unies) (version 2.0)
- 7. Records and information management (Gestion de la documentation et de l'information)
- 8. United Nations human rights responsibilities (Responsabilités des Nations Unies en matière de droits de l'homme)
- 9. United to respect: preventing sexual harassment and other prohibited conduct (Ensemble pour le respect : prévenir le harcèlement sexuel ou d'autres formes de conduite prohibée)

2/2